



Conditions générales et

Informations importantes pour votre séjour

Horaires de la réception : 9h -12h et 14h -18h – **mercredi et dimanche :** 9h -12h (hors période de vacances scolaires)

Horaires de la réception en juillet et en août : 8h30 - 12h et 14h30 - 20h

Espace accueil au bar en juillet et en août : 20h - 20h30

N°1- LOCATION D'HERGEMENTS

Le jour de votre arrivée, les locations sont disponibles de 16h30 à 20h en juillet et en août et de 16h à 18h le reste de l'année. Les mobil-homes peuvent être disponibles en « arrivée anticipée » à partir de 11h et libérés jusqu'à 15h30 en « départ tardif ». Option uniquement sur demande, selon la disponibilité.

Conditions de paiement :

1. Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour :

La conclusion du contrat est subordonnée au versement d'un acompte de 40€. Le solde du séjour est à régler obligatoirement 30 jours avant les débuts de séjour.

2. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant le début du séjour :

La conclusion du contrat est subordonnée au règlement intégral du séjour.

Sans règlement du solde dans les délais prévus, le camping se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la réservation et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Les moyens de paiement acceptés : Chèques, carte bancaire, paiement en ligne sur le site internet et espèce. Les chèques-vacances (obligatoirement au nom du porteur de la facture) sont à envoyer par courrier et ne sont acceptés que pour le solde, pas au moment de l'acompte.

L'acompte devra être réglé sous 3 jours, faute de quoi la réservation sera annulée

Absence de droit de rétractation :

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le camping du Val d'Autun informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournie à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

Réservation:

La location ne devient effective qu'avec l'accord du camping et après réception des conditions générales qui devront être retourné sous 3 jours, accompagnés de l'acompte équivalant à 25% du montant de la location et 25 euros de frais de réservation (par chèque ou via le site internet du camping, les chèques vacances ne sont pas acceptés pour l'acompte).

En cas de non-paiement du solde au plus 30 jours avant la date de début du séjour par le client, le camping se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la réservation et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

Au moment de la réservation, sans l'option « emplacement préférentiel », aucun numéro d'emplacement n'est spécifié. La direction se réserve le droit de changer un numéro attribué.

Le camping propose des séjours à vocation familiale, les hébergements sont conçus à cet effet. Le camping se réserve le droit de refuser une réservation contraire à ce principe.

Réservation de groupe :

Pour toute réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping.

Sont considérés comme « groupes », les réservations de plus de 2 hébergements par la même personne ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour.

Les réservations de groupe pour des EVG, EVGF et les réunions festives ne sont pas autorisées (Voir les conditions dans le paragraphe « la vie au camping » et « bruit »).

Les hébergements proposés sur le site sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.

Le Camping du Val d'Autun se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Obligations:

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Les factures sont nominatives. Aucune modification de nom de facture ne pourra être effectuée après enregistrement.

La capacité d'accueil des locatifs, suivant les modèles, est FERME pour une question d'assurance et de sécurité des personnes. Aucune personne supplémentaire (même enfant en bas âge) ne sera acceptée. Seules les personnes mentionnées sur le contrat de réservation seront autorisées à séjourner sur le camping, toute modification restant à l'appréciation du camping.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locations.

Il est interdit de laisser un animal seul dans les locations en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables. Les installations sur les parcelles des mobil-homes sont interdites. Toutes modifications (fermeture, bâche... seront interdites lors de la location.

Annulation et modifications :

1. Modification de séjour

Après validation de votre bon de séjour et acceptation de nos conditions générales, aucune modification de séjour ni report ne pourront être effectués.

2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu ou écourté (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra donner lieu à aucun remboursement ni à l'émission d'un bon à valoir. En cas de retard pour votre arrivée, nous vous remercions de prévenir le camping au 05 62 39 40 31.

3. Annulation du fait du camping du Val d'Autun:

En cas d'annulation du fait du camping Val d'Autun, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages-intérêts.

4. Annulation du fait du locataire avec la garantie annulation:

L'assurance « Campeze Couvert » est proposée en complément d'une réservation pour un séjour dans notre camping.

Le camping du Val d'Autun ne procédera à aucun remboursement, il est donc vivement recommandé d'y souscrire lors de la réservation (montant de 5% du coût intégral du séjour à l'ordre du camping du Val d'Autun).

Vous retrouverez toutes les conditions des garanties annulation sur www.campez-couvert.com

Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping ou par e-mail, les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte.

5. Annulation du fait du locataire sans la garantie annulation:

En cas d'annulation, les frais suivants seront conservés ou resteront à devoir :

- Les frais de réservation.

- L'acompte du séjour: conservé si l'annulation intervient **plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue.**

- Le montant total du séjour: dû si l'annulation intervient **moins de 30 jours avant la date d'arrivée** ou en cas de **non-présentation.**

Conformément à l'article L114-1 du Code de la consommation et à l'article 1590 du Code civil, l'acompte versé ne sera jamais remboursé, il sera retenu à titre de dédommagement.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'intempéries (mauvaise météo).

Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping ou par e-mail, les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte.

Charges:

1. Le loyer n'inclut pas la taxe de séjour (0,86€ par jour et par personne de plus de 18 ans) et la Bio participation, gestion des déchets (0,40€ par jour et par personne de plus de 4 ans).
2. Le loyer n'inclut pas la totalité de la consommation d'eau et d'électricité. Tous les mobil-homes possèdent un compteur d'eau et d'électricité indépendant. Un relevé est effectué à l'arrivée et au départ et le règlement se fait en fin de séjour au tarif en vigueur au moment de la facturation.
Pour la période hivernale (du 19/12 au 31/04) : les charges d'eau et d'électricité sont incluses à hauteur de 39 kwh d'électricité et 1 m³ d'eau par jour. Tout dépassement est à la charge du locataire (0,44€ le kwh et 2,30€ le m³).
Pour la période estivale (du 01/05 au 11/10) : les charges d'eau et d'électricité sont incluses à hauteur de 4,10 kwh d'électricité et 0,35 m³ d'eau par jour. Tout dépassement est à la charge du locataire (0,44€ le kwh et 2,30€ le m³).
3. Le loyer n'inclut pas la consommation d'eau et d'électricité pour les forfaits cure. Tous les mobil-homes possèdent un compteur d'eau et d'électricité indépendant. Un relevé est effectué à l'arrivée et au départ et le règlement se fait en fin de séjour au tarif en vigueur au moment de la facturation (0,44€ le kwh et 2,30€ le m³).
4. Le locataire n'a pas accès aux sanitaires du camping gratuitement; un supplément de 2,00€ par jour et par personne logeant dans le mobil-home sera demandé pour y accéder.
5. Il est prévu 1 véhicule par installation pour les 4 places et 2 véhicules pour les 6/8 places; tout véhicule supplémentaire doit être déclaré et la redevance correspondante doit être acquittée.

État des lieux:

Le locataire est tenu de faire l'état des lieux à son arrivée et de signaler toute anomalie (accros, casse, tâches...) sous 24h par SMS. Passés ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Votre départ:

Le locataire devra libérer son mobil-home et remettre les clés à l'accueil avant 10h au plus tard.

S'il a souscrit à l'option « départ tardif », le mobil-home devra être libéré et les clés déposées à l'accueil avant 15h30.

Un état des lieux sera effectué dans la journée par le personnel du camping. Toute dégradation non signalée par le locataire à son arrivée lui sera facturé.

Sous 8 jours, la caution sera restituée ou débitée, après l'état des lieux, le contrôle du solde du séjour et le relevé des compteurs (si dépassement forfait eau et électricité). Voir les conditions dans le paragraphe suivant « caution ».

Caution:

Une caution par carte bancaire de 385€ (390€ pour les 4 chambres) par mobil-home loué est exigée le jour de la remise des clés. Cette caution sera restituée au locataire le jour du départ ou sous 8 jours pour les départs anticipés, sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

L'inventaire de fin de séjour doit être conforme à celui du début de location. Tout matériel manquant ou détérioré, ainsi que les éventuelles réparations, seront facturés selon le tarif de l'inventaire (disponible à l'accueil) ou sur la base d'un devis en cas de dommages spécifiques

Nous vous invitons à restituer le mobil-home dans le même état de propreté qu'à votre arrivée. Si vous ne souhaitez pas vous charger du ménage, un forfait sera appliqué : 85 € pour les mobil-homes 2 et 3 chambres, 100 € pour les mobil-homes 4 chambres et mobil-home étoile.

Nos hébergements sont strictement non-fumeurs : en cas de détection d'odeur de tabac après votre départ, un montant de 250 € sera prélevé sur la caution.

Le locataire doit obligatoirement être couvert par une assurance responsabilité civile et présenter un justificatif à l'arrivée.

Nettoyage:

Pour vous permettre de profiter pleinement de votre séjour sans vous soucier du ménage, une option forfaitaire de nettoyage peut être réservée à votre arrivée : 85 € pour les mobil-homes 2 et 3 chambres, et 100 € pour les mobil-homes 4 chambres et Étoile.

N°2- LOCATION D'EMPLACEMENTS CAMPING

Le jour de votre arrivée, les emplacements sont disponibles de 14h30 à 20h en juillet et en août et de 14h30 à 18h le reste de l'année.

Les emplacements peuvent être disponible en « arrivée anticipée » à partir de 9h et libérés jusqu'à 16h en « départ tardif », option uniquement sur demande, selon disponibilité.

Obligation :

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Les factures sont nominatives. Aucune modification de nom de facture ne pourra être effectuée après enregistrement.

Conditions de paiement :

1. Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour :

La conclusion du contrat est subordonnée au versement d'un acompte de 40€. Le solde du séjour est à régler obligatoirement 30 jours avant les débuts de séjour.

2. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant le début du séjour :

La conclusion du contrat est subordonnée au règlement intégral du séjour.

Sans règlement du solde dans les délais prévus, le camping se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la réservation et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Les moyens de paiement acceptés : Chèques, carte bancaire, paiement en ligne sur le site internet et espèce. Les chèques-vacances (obligatoirement au nom du porteur de la facture) sont à envoyer par courrier et ne sont acceptés que pour le solde, pas au moment de l'acompte.

L'acompte devra être réglé sous 3 jours, faute de quoi la réservation sera annulée.

Réservation:

Lors de votre réservation, un lien vous sera communiqué pour accéder à votre espace client.

La location devient effective après validation des conditions générales sous 3 jours via cet espace client, ainsi que le règlement de l'acompte de 40 € et des frais de réservation de 18 € (paiement possible par chèque ou directement sur le site internet du camping ; les chèques vacances ne sont pas acceptés pour l'acompte).

En cas de non-paiement du solde par le client au plus tard 30 jours avant le début du séjour, le camping se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la réservation, et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

Au moment de la réservation, si l'option « emplacement préférentiel » n'est pas choisie, aucun numéro d'emplacement ne sera attribué. La direction se réserve par ailleurs le droit de modifier tout numéro attribué.

Réservation de groupe :

Pour toute réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping.

Sont considérés comme « groupes », les réservations de plus de 2 emplacements par la même personne ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour.

Les réservations de groupe pour des EVG, EVGF et les réunions festives ne sont pas autorisées (Voir les conditions dans le paragraphe « la vie au camping » et « bruit »).

Le camping du Val d'Autun se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Annulation et modifications :

1. Modification de séjour

Après validation de votre bon de séjour et acceptation de nos conditions générales, aucune modification de séjour ni report ne pourront être effectués.

2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu ou écourté (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra donner lieu à aucun remboursement ni à l'émission d'un bon à valoir. En cas de retard pour votre arrivée, nous vous remercions de prévenir le camping au 05 62 39 40 31.

3. Annulation du fait du camping du Val d'Autun:

En cas d'annulation du fait du camping d'Autun, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement

remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages-intérêts.

4. Annulation du fait du locataire avec la garantie annulation:

L'assurance « Campez Couvert » est proposée en complément d'une réservation pour un séjour dans notre camping.

Le camping du Val d'Autun ne procédera à aucun remboursement, il est donc vivement recommandé d'y souscrire lors de la réservation (montant de 5% du coût intégral du séjour à l'ordre du camping du Val d'Autun).

Vous retrouverez toutes les conditions des garanties annulation sur www.campez-couvert.com

Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping ou par e-mail, les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte.

5. Annulation du fait du locataire sans la garantie annulation:

En cas d'annulation, les frais suivants seront conservés ou resteront à votre charge :

- Les frais de réservation.

- L'acompte du séjour (25 % du montant total du séjour) : conservé si l'annulation intervient **plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue**.

- Le montant total du séjour: dû si l'annulation intervient **moins de 30 jours avant la date d'arrivée** ou en cas de **non-présentation**.

Conformément à l'article L114-1 du Code de la consommation et à l'article 1590 du Code civil, l'acompte versé ne sera jamais remboursé, il sera retenu à titre de dédommagement.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'intempéries (mauvaise météo).

Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping ou par e-mail, les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte.

Sécurité assurance :

Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation due aux intempéries ou accidents qui interviendraient à l'intérieur du camping.

Visiteurs:

Les visiteurs sont acceptés dans la journée en acquittant une redevance de 2€. Ils doivent stationner leur véhicule sur le parking à l'entrée du camping. L'accès à la piscine est interdit au visiteur.

Tenue et aspect des installations :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

- Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans le sanitaire prévu à cet effet.

- Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

- L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun et ne devra jamais être fait à partir des arbres et des clôtures et des plantations.

- Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

- Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

- Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

- L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

N°3- LA VIE AU CAMPING

Animaux : Les animaux sont acceptés (hormis certains mobil-homes) moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1re et 2de catégories. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines et dans les bâtiments.

Le carnet de vaccination à jour, pour les chiens et les chats doit être présenté à l'accueil le jour de l'arrivée.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping ou dans le mobil-home, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Espace jeux, enfant et piscine : Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

La piscine : La piscine n'est pas surveillée, en conséquence, les enfants y accèdent sous l'entière responsabilité et la surveillance des parents. Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent impérativement passer sous la douche et par le pédiluve. Le port du slip de bain est obligatoire. La direction n'est pas responsable des vols et des accidents qui peuvent y survenir. L'accès à la piscine est interdit au visiteur.

Barbecues : Des barbecues à charbons sont à la disposition dans le camping. Aucune installation à charbon ou à gaz n'est autorisée sur les emplacements. Les barbecues électriques et planchas électriques sont autorisés sur les emplacements avec forfait en 10A uniquement.

Le tri sélectif : Le camping pratique le tri sélectif. Des containers sont à disposition à l'entrée du camping.

Bruit : Les clients sont priés d'éviter tous bruit et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés

en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possibles. Le camping du Val d'Autun assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

Circulation et stationnement des véhicules : A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée. La circulation est autorisée de 7h à 23h. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Responsabilité du camping: le client reconnaît expressément que le camping ne pourra être tenu responsable du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans leurs brochures ou site internet (photos activités loisirs services dates de fonctionnement ...) Toutes les photos utilisées sont non contractuelles et n'ont qu'un titre indicatif.

Droit à l'image: Vous autorisez le camping du val d'autun à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour et à exploiter les dites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages internet dont Facebook et Instagram, sur supports de présentation et de promotion et guides de voyages ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation de l'établissement. Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

En cas de litige : Médiation des litiges de la consommation - CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris CCI de Paris) Médiation des litiges de la consommation - CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris CCI de Paris) .Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet: www.cmap.fr .Saisine par mail: consommation@cmap.fr .Saisine par voie postale: 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 Paris.

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable ou de réponse du camping, le client a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation - CMAP (Centre de Médiation et d'arbitrage de Paris CCI de Paris).Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet: www.cmap.fr .Saisine par mail: consommation@cmap.fr .Saisine par voie postale: 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 Paris. Tous les litiges nés d'exécution des présentes devront être portés devant un tribunal compétent.

Informatique et liberté : les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping du Val d'autun comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par nos services internes pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre en fonction de vos centres d'intérêt. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping du val d'autun 11 routes d'autun 65170 Saint Lary Soulan

Camping du Val d'autun, 11 route d'autun 65170 Saint Lary Soulan 05 62 39 40 31
campingdautun@gmail.com www.camping-saint-lary.com

(nom et prénom).....

certifie avoir lu et accepté les Conditions Générales pour mon séjour du.....au.....

Signature, Le.....